



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

assujettissement

Question écrite n° 73455

## Texte de la question

Mme Marcelle Ramonet appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur l'assujettissement à la taxe sur la valeur ajoutée qui s'applique depuis le 1er janvier 2002, dans le cadre d'une harmonisation européenne, aux prestations postales situées dans le domaine concurrentiel comme les boîtes postales. Elle lui indique que certains professionnels libéraux, comme les agents généraux d'assurances, ne peuvent récupérer la TVA ce qui se traduit pour leur activité, par une majoration de tarifs à la différence d'autres sociétés. Elle lui demande son sentiment sur les intentions du gouvernement sur ce point.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Marcelle Ramonet](#)

**Circonscription :** Finistère (1<sup>re</sup> circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 73455

**Rubrique :** Tva

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie

## Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 25 février 2002, page 1032